

Conférence téléphonique entre le recteur et les fédérations de parents d'élèves de l'académie de Créteil le 28/05/2020

Monsieur le Recteur,
Madame Sylvie Thirard
FCPE , 93, 94, 77
UNAPP 77,94
PEEP 94,

Le recteur a ouvert la séance en manifestant son très vif regret que certains de propos qu'il avait tenus lors de la précédente conférence téléphonique aient fait l'objet de tweets. Il a indiqué que nos réunions n'étaient en rien secrètes mais que notre façon de communiquer allait cependant l'amener à avoir une parole plus contrôlée à notre égard. Il a par la suite donné un ton quelque peu désagréable à ses échanges avec les représentants des 3 FPCE départementales (77, 93 et 94), sans doute le signe d'une certaine fébrilité.

Les examens :

Le recteur a commencé son point de situation par le sujet des examens.

- Bac de français : comme annoncé par le ministre, l'oral du bac de français est finalement annulé et la note des deux épreuves (oral et écrit) sera basée sur la moyenne du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre.
- Le ministère a publié les textes concernant le bac général et technologique et le diplôme national du brevet, (Décret n° 2020-640 pour le DNB, et 641 pour le Bac tous deux complétés des arrêtés. Des éléments complémentaires sont aussi à trouver dans le bulletin officiel du 22 au 28 mai en ligne sur le site du ministère.)
- Les textes ne sont pas encore publiés pour le bac pro.

Les textes étant denses le rectorat met en place à son niveau une commission pour accompagner les chefs d'établissement dans leur application. Il transforme également le numéro vert dédié aux problématiques de continuité pédagogique en un service « allo examen » destiné à toutes les familles et élèves qui se poseront des questions à ce sujet. La personne en charge des réponses sera issue de la commission évoquée.

Il y aura des commissions d'harmonisation comme chaque année. Des consignes ont par ailleurs été données aux chefs d'établissements pour que les taux de réussite de cette année soient conformes à ceux de l'an dernier établissement par établissement. Il veut s'assurer que les élèves qui appartiennent à des établissements où les enseignants notent « sec » durant l'année ne soient pas pénalisés par la situation sanitaire.

Conseil de classes :

Le recteur a redonné lors de sa dernière visio avec les chefs d'établissement la consigne que les parents et les élèves soient systématiquement associés aux conseils de classes du 3^{ème} trimestre. Les fédérations de parents sont invitées à signaler dès qu'elles en auraient connaissance toute difficulté à ce sujet.

Retour en classe :

- 1^{er} degré : Le recteur a insisté sur la volonté de l'éducation nationale de voir rouvrir toutes les écoles même si cela ne devait pas suffire pour accueillir tous les élèves souhaitant reprendre. Il poursuit sa négociation avec les mairies et n'exclut pas de faire appel au préfet pour obtenir certaines réouvertures. Il constate une progression après

échanges en Seine et Marne et Val de Marne et quelques difficultés persistantes en Seine Saint Denis.

- Collège : Le recteur confirme le retour en classe des 6^{ème} et des 5^{ème}. Il a également demandé aux établissements de proposer un accueil à tous les élèves décrocheurs. Les masques nécessaires aux personnels ont été livrés ainsi que ceux adaptés à la morphologie des élèves concernés par la reprise.
- Lycée : Le reprise sera différentes suivant le type de lycée et les niveaux.
 - o Un traitement particulier pour les lycées pro : reprise de tous les élèves qui sont concernés par une certification (2^{ème} année de CAP et bac pro dans certaines spécialités) afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur recherche d'emploi. Les élèves du pro (tous niveaux confondus) auront deux entretiens au lycée. L'un, début juin, est destiné à faire le point de la continuité pédagogique et le second fin juin pour un bilan. Le recteur demande également aux lycées d'accueillir les élèves décrocheurs (y compris de seconde) et de relancer autant que possible la pratique en atelier ou devant ordinateurs suivant les spécialités.
 - o Pour les lycées GT, il leur est demandé de mettre en place des entretiens pédagogiques et de positionnement pour les élèves avec pour objectif premier d'accompagner les élèves dans leur choix d'orientation, parcoursup notamment. Dès qu'ils auront été identifiés les élèves susceptibles de passer le rattrapage (8 au 10 juillet) devront également être pris en charge pour le préparer. Ces deux derniers point sont également valable pour le pro.
 - o Les masques ont été livrés aux personnels des lycées et le rectorat dote toutes les infirmières de masques FFP2 (masques filtrants utilisés par les personnels soignants).
- Mise en place du dispositif **2S2C** (sport, santé, culture, civisme) : le recteur a souligné que ce dispositif destiné à venir en complément du primaire principalement (mais possible au collège) lorsque tous les élèves ne peuvent être accueillis à l'école était en train de se mettre en place à Vincennes. Pour mémoire le recteur avait la semaine dernière souligné que Vincennes était la ville de l'académie qui connaissait la plus forte demande de reprise. D'après nos informations des conventions sont également en cours dans le 93 entre la direction des services académiques et les villes de Romainville et de l'île Saint Denis. Des discussions sont également en cours mais moins abouties avec Bondy et le Pré Saint Gervais.

Préparation de la rentrée de septembre :

- Le recteur espère une rentrée dans des conditions normales tout en prévoyant une alternative. Il a souligné avoir donné des consignes strictes pour limiter la liste des fournitures scolaires afin que la rentrée scolaire pèse le moins possible pour les familles.
- Sur interrogation de la FCPE, le recteur a indiqué qu'il procéderait aux affectations des enseignants – y compris contractuels – dès juillet lorsque cela serait possible, ce qui ne le sera pas pour les sorties de concours. Le recteur et plus encore la secrétaire générale ont cependant souligné ne pas voir les difficultés remontées par les parents (qui ont n'ont jamais fait d'emploi du temps de professeur) concernant les nominations tardives d'enseignants « à cheval » sur plusieurs établissements.

Prochaine réunion le 4 juin.